



COMPTE RENDU – CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 AVRIL 2019 à 18h au MONTEL DE GELAT

Convocation du 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis au Montel de Gelat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le cinq avril deux mille dix-neuf.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 39
	En exercice : 51	Contre : 00
	Qui ont pris part à la délibération : 39	Abstention : 00

Etaients présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, BELLAIGUE Gilles, LEGOY Jean-Pierre, GUILLOT Gérard, LEROY Anthony, MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, MENAGE Gilbert, SENEGAS-ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, DOMAGALA Daniel, CHARLES Jacques (suppléant), DESMOULIN Nicole, COQUET Stéphane, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, BRECHARD Jacqueline (suppléante), MONTPEYROUX Nicolas, ANDANSON Antonia, JALICON Adrien, BOURDEIX Jean, TIXERONT Gérard, VIALETTE GIRAUD Janette, MILORD Franck, MANUBY Jean-Paul (suppléant), BESANCON Gilles, ARNAUD Daniel, LEGOY Odette (suppléante), LE CHAPELAIN Jean-Luc et RIVET Annie.

Absents : Mesdames et Messieurs CAILLOUX Luc, BARRIER Martine, MANGOT Marc, ERAGNE Yannick, SERVIERE Gilles et BRANDELY Claude.

Ont donné pouvoir : Madame ACHARD Marie-Claire à Monsieur BIZET Jean-François ; Monsieur GRANGE Jean-Claude à Monsieur GUILLOT Gérard ; Madame DO COUTO Séverine à Monsieur MULLER Lionel, Monsieur CONDY Cédric à Monsieur DOMAGALA Daniel, Monsieur CARRIAS Charles à Monsieur COQUET Stéphane et Monsieur OUACHEM Jean-Pierre à Monsieur RABAT Jean-Louis

BUDGET 2019

➤ Vote des Comptes administratifs 2018

BUDGET PRINCIPAL

Tableau récapitulatif année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	7 846 800,00 €	7 846 800,00 €	5 760 894,00 €	5 760 894,00 €	13 607 694,00 €	13 607 694,00 €
réalisations 2018	6 241 921,07 €	7 513 718,35 €	2 137 950,14 €	1 254 209,81 €	8 379 871,21 €	8 767 928,16 €
soldes 2018		1 271 797,28 €	883 740,33 €			388 056,95 €
restes à réaliser			876 893,00 €	1 600 775,00 €	876 893,00 €	1 600 775,00 €
résultats définitifs 2018		1 271 797,28 €	159 858,33 €			1 111 938,95 €

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Tableau récapitulatif année 2018						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	361 895,00 €	361 895,00 €	681 913,00 €	681 913,00 €	1 043 808,00 €	1 043 808,00 €
réalisations 2018	356 644,60 €	197 847,80 €	217 082,91 €	174 321,92 €	573 727,51 €	372 169,72 €
soldes 2018	158 796,80 €		42 760,99 €		201 557,79 €	
restes à réaliser			196 833,00 €	195 477,00 €	196 833,00 €	195 477,00 €
résultats définitifs 2018	158 796,80 €		44 116,99 €		202 913,79 €	

ZAC DE BROMONT

Tableau récapitulatif année 2018						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	264 846,99 €	294 849,99 €	268 846,79 €	268 846,79 €	533 693,78 €	563 696,78 €
réalisations 2018	35 895,20 €		4 017,79 €		39 912,99 €	0,00 €
soldes 2018	35 895,20 €		4 017,79 €		39 912,99 €	
restes à réaliser					0,00 €	
résultats définitifs 2018	35 895,20 €		4 017,79 €	0,00 €	39 912,99 €	

SPANC

Tableau récapitulatif année 2018						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	323 488,00 €	323 488,00 €	61 631,00 €	61 631,00 €	385 119,00 €	385 119,00 €
réalisations 2018	129 444,70 €	35 442,75 €	59 408,45 €	10 834,09 €	188 853,15 €	46 276,84 €
résultats définitifs 2018	94 001,95 €		48 574,36 €		142 576,31 €	
restes à réaliser				50 796,00 €	0,00 €	50 796,00 €
résultats définitifs 2018	94 001,95 €			2 221,64 €	91 780,31 €	

MAISON DE SANTE DE PONTGIBAUD

Tableau récapitulatif année 2018						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	38 000,00 €	38 000,00 €	592 973,51 €	592 973,51 €	630 973,51 €	630 973,51 €
réalisations 2018	17 550,50 €	33 721,78 €	419 988,04 €	90 035,89 €	437 538,54 €	123 757,67 €
soldes 2018		16 171,28 €	329 952,15 €		313 780,87 €	
restes à réaliser			5 000,00 €	373 753,62 €	5 000,00 €	373 753,62 €
résultats définitifs 2018		16 171,28 €		38 801,47 €		54 972,75 €

5 BUDGETS CUMULES

Tableau récapitulatif année 2018						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2018	8 835 029,99 €	8 865 032,99 €	7 366 258,30 €	7 366 258,30 €	16 201 288,29 €	16 231 291,29 €
réalisations 2018	6 781 456,07 €	7 780 730,68 €	2 838 447,33 €	1 529 401,71 €	9 619 903,40 €	9 310 132,39 €
soldes 2018		999 274,61 €	1 309 045,62 €		309 771,01 €	
restes à réaliser			1 078 726,00 €	2 220 801,62 €	1 078 726,00 €	2 220 801,62 €
résultats définitifs 2018		999 274,61 €	166 970,00 €			832 304,61 €

Délibération : Validation des comptes administratifs 2018

➤ **Vote des Comptes de gestion 2018**

Délibération : Validation des comptes de gestion 2018 (identiques au CA)

➤ **Vote des Budgets primitifs 2019**

BUDGET PRINCIPAL

Tableau prévisionnel année 2019						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018			876 893 €	1 600 775 €	876 893 €	1 600 775 €
prévisions 2019	8 090 338 €	8 090 338 €	4 944 862 €	4 220 980 €	13 035 200 €	12 311 318 €
totaux 2019	8 090 338 €	8 090 338 €	5 821 755 €	5 821 755 €	13 912 093 €	13 912 093 €

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Tableau prévisionnel année 2019						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018			196 833 €	195 477 €	196 833 €	195 477 €
prévisions 2019	478 175 €	478 175 €	1 002 512 €	1 003 868 €	1 480 687 €	1 482 043 €
totaux 2019	478 175 €	478 175 €	1 199 345 €	1 199 345 €	1 677 520 €	1 677 520 €

ZAC DE BROMONT

Tableau prévisionnel année 2019						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018			0 €	0 €	0 €	0 €
prévisions 2019	294 850 €	294 850 €	268 848 €	268 848 €	563 698 €	563 698 €
totaux 2019	294 850 €	294 850 €	268 848 €	268 848 €	563 698 €	563 698 €

SPANC

Tableau prévisionnel année 2019						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018				50 796 €	0 €	50 796 €
prévisions 2019	281 702 €	281 702 €	50 796 €		332 498 €	281 702 €
totaux 2019	281 702 €	281 702 €	50 796 €	50 796 €	332 498 €	332 498 €

MAISON DE SANTE DE PONTGIBAUD

Tableau prévisionnel année 2019						
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018			5 000 €	373 754 €	5 000 €	373 754 €
prévisions 2019	62 171 €	62 171 €	471 841 €	103 087 €	534 012 €	165 258 €
totaux 2019	62 171 €	62 171 €	476 841 €	476 841 €	539 012 €	539 012 €

5 BUDGETS CUMULES

Tableau prévisionnel année 2019

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2018			1 078 726 €	2 220 802 €	1 078 726 €	2 220 802 €
prévisions 2019	9 207 236 €	9 207 236 €	6 738 858 €	5 596 783 €	15 946 095 €	14 804 019 €
totaux 2019	9 207 236 €	9 207 236 €	7 817 584 €	7 817 584 €	17 024 821 €	17 024 821 €

Délibération : Vote des budgets primitifs 2019.

➤ Vote des taux des taxes 2019

Monsieur le Président indique qu'il convient de voter pour l'année 2019 les taux applicables en matière de Cotisation Foncière des Entreprises, de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état officiel fourni par la Direction des Finances Publiques.

Dans une période difficile en terme économique et afin de ne pas accroître la pression fiscale, il propose au Conseil Communautaire de ne pas augmenter ces taux et de reconduire ceux appliqués lors de l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'appliquer sur son territoire pour l'année 2019 les taux suivants :
 - Taxe d'Habitation : 10.42 %
 - Taxe sur le Foncier bâti : 0.72%
 - Taxe sur le Foncier non bâti : 7.15%
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25.35%

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes a reçue plusieurs demandes d'adhésion pour l'année 2019.

Après examen, il propose d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2019 :

- ADIL : Agence Départementale pour l'information sur le logement
- ADCF : Assemblée des communautés de France
- AGSGV : Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage
- AMF : Association des Maires de France
- INITIATIVE RIOM COMBRILLES
- CAUE
- CAP RURAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ UNESCO – Désignation Janette GIRAUD VIALETTE

Monsieur le Président indique avoir reçu de la part du Conseil Départemental du Puy de Dôme une demande visant à désigner un représentant élu à la commission locale UNESCO et à son comité exécutif.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Mme VIALETTE GIRAUD Janette.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ Tarifs copie ou impression MSAP (régie) + traceur plan

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les MSAP du territoire bénéficient d'une régie de Photocopie.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir fixer les différents tarifs de cette régie.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré DECIDE :

Article 1er : Les tarifs de la régie de Photocopie de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans sont fixés comme suit:

IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES

Noir et Blanc A4	0,20 € l'unité de 1 à 10 exemplaires 0.15 € l'unité à partir du 11 ^{ème} exemplaire
Noir et Blanc A3	0,40 € l'unité de 1 à 10 exemplaires 0.30 € l'unité à partir du 11 ^{ème} exemplaire
Couleur A4	0,40 € l'unité
Couleur A3	0,80 € l'unité
Reliure	2 €
Reliure + transparent	2,50 €
Noir et blanc Traceur A0	5 € l'unité
Noir et blanc traceur A1	2,50 € l'unité

3/ Avis sur le plan régional de gestion des déchets non dangereux

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est compétente en matière des déchets ménagers et assimilés et adhérente à ce titre au SICTOM de Pontaurum-Pontgibaud et au SMCTOM Haute Dordogne.

Il indique avoir été saisi par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes pour émettre un avis sur le projet de PRPGDND et ce avant le 20 avril 2019.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération prise par le SICTOM Pontaurum Pontgibaud et propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis rendu par le SICTOM Pontaurum Pontgibaud à savoir de rendre un avis défavorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets présenté par le Conseil Régional.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT / HABITAT ET URBANISME

1/ ZAE - TRAVAUX D'ENROBES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes possède la compétence Zone d'Activités Economiques.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'aménagement de voirie ont été réalisés par l'entreprise COUDERT afin de permettre un accès à la zone d'activités de Bromont Lamothe.

Le montant de ces travaux, préparation et pose d'enrobé, s'élève à 4 716€ TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **DECIDE** de constater cette dépense en investissement, à l'article 20422, car il s'agit de travaux réalisés sur des sols appartenant à autrui,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ ZA de CONDAT EN COMBRAILLE

Monsieur le Président rappelle que la compétence Zones d'activités économiques appartient à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il précise que dans le cadre de cette compétence il convient de solliciter l'EPF SMAF afin de transférer le portage parcellaire des parcelles cadastrées BR 127 et 128 à la Communauté de Communes et non plus à la commune de Condat en Combraille.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ BAIL COMMERCIAL - LOCATION MULTIPLE RURAL DU MONTEL-DE-GELAT

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a réhabilité un ancien bâtiment dans le centre-bourg du Montel-de-Gelat à vocation de multiple rural.

Afin de permettre à un repreneur de s'installer dans ce local, il convient de définir les modalités de location suivantes :

- Type : bail précaire
- Durée : un an renouvelable
- Loyer : 300 € par mois HT dont les 3 mois gratuits
- Préavis de départ : 1 mois

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4/ BAIL COMMERCIAL : SALON DE COIFFURE – CHAPDES-BEAUFORT

La Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans a pris la maîtrise d'ouvrage pour l'Aménagement d'un salon de coiffure à Chapdes-Beaufort .

Afin de permettre à la future exploitante de s'installer dans ce local, il convient de définir les modalités de location du bien situé 22 rue de la Chartreuse à Chapdes-Beaufort (parcelle cadastrale n°508 section AS) :

- Type : bail commercial
- Durée : 9 ans
- Loyer mensuel hors charges* : 375 € HT
- Date de l'installation : 01/07/2019

Le local, d'une superficie de 63,60 m², se compose d'un espace salon de 45,65 m², d'un bureau de 6,30 m², de sanitaires de 2,30 m² et d'un local rangement de 9,35 m². **Pas de provisions pour charges.*

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

SERVICES A LA POPULATION

1/ Location micro statiques

La Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans possède deux micros statiques à destination des associations et écoles .

Il est proposé de louer ces derniers :

- 20 € pour les écoles du territoire
- 30 € pour les associations
- 50€ pour les écoles et associations hors territoire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ Enfance jeunesse

La Commission Enfance Jeunesse, réunie en mai 2018 avait proposé de mettre en place un supplément pour les sorties organisées par l'Accueil de Loisirs de Bourg Lastic, à hauteur de 70% du

coût de l'entrée correspondant à la sortie (30% pris en charge par le Communauté de communes). Cette décision a été entérinée par le conseil communautaire en date du 29 mai 2018.

A chaque période de vacances et suivant le programme proposé, les tarifs sont alors à adapter.

Afin de faciliter l'organisation il est proposé que la fixation des suppléments et coûts des sorties, stages ou séjours puissent être délégués au Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ Micro-crèche

Monsieur le Président rappelle le projet de micro-crèche de Giat a fait l'objet d'une délibération positive du Conseil Communautaire en date du 9 octobre 2018 et que le cabinet PANTHEAONS a été retenu, par délibération en date du 28 Novembre 2018, pour assurer la Maitrise d'œuvre, pour un montant de 8 500 € (8,5%).

Au vu de la configuration du bâtiment, pour simplifier le découpage en lot et faciliter la gestion, il semble intéressant de prendre en charge l'aménagement du premier étage, au-dessus de la micro-crèche, pour réaliser des travaux en vue de proposer un logement à la location. Cette partie du bâtiment, d'une surface d'environ 80 m² était déjà aménagée en logement.

Il est proposé de signer un avenant au contrat de MOE avec le cabinet PANTHEONS pour prendre en charge l'aménagement de ce logement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

ENVIRONNEMENT

1/ Contrat territorial Chavanon

Le Contrat Territorial Chavanon a été signé le 2 décembre 2014 pour 5 années entre 2015 et 2019.

Les objectifs du contrat sont :

- l'amélioration de la qualité de l'eau
- la préservation des zones humides
- la restauration des cours d'eau
- la sensibilisation et valorisation du territoire

Dans le contrat il est prévu des actions de mise en défens des berges et d'aménagement d'abreuvoirs afin de réduire les dégradations d'origine agricole (piétinement du bétail). Deux campagnes de travaux ont déjà eu lieu en 2017 et 2018. Il est proposé de mener en 2019 la dernière campagne du contrat.

Pour la mise en place des travaux de mise en défens et d'aménagement d'abreuvoirs des subventions vont être demandées.

Action de réduction des dégradations de berges (mise en place d'abreuvoirs)

Investissement (montant en HT)

Fiche action	Détail action	Coût prévisionnel	Taux de subvention CD63	Reste à charge
B.1.5.f	Réduction des dégradations de berge	11 500 €	20% Soit 2 300 €	80% Soit 9 200 €

Les montants demandés vont permettre d'installer environs 9 aménagements (abreuvoirs ou passages à gué et de clôturer près de 3000 mètres de berges.

Les projets vont être réalisés chez 3 agriculteurs différents, avec une opération sur le Ruisseau de la Malpeire afin de poursuivre les efforts réalisés sur cet axe, un projet en amont du Beal des Rozières dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau du plan d'eau et un projet à cheval sur la Clidane et le Ruisseau de Cornes afin de lancer la dynamique de ces pratiques localement .

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre les actions de mise en défens et d'aménagement d'abreuvoirs.
- Approuve le projet qui fait ressortir une dépense globale de 11 500 € HT.
- Autorise le Président à solliciter tous les concours financiers nécessaires (Départemental du Puy de Dôme et Agence de l'eau Adour Garonne aux taux maxima selon les modalités)
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tous documents s'y rapportant.

2/ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TARIFS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a repris suite à la fusion des intercommunalités la compétence Assainissement non collectif et la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il précise que la commission environnement s'est réunie le 12 février 2019 afin faire le bilan des actions engagées et l'arrêt des aides de la part des agences de l'eau en ce qui concerne les contrôles.

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement de service et propose de le valider. Il précise que les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019 seraient les suivants :

	Tarification HT	Modalités de

		recouvrement
<p><u>Contrôle de conception</u></p> <p>-effectué dans le cadre d'une installation d'ANC neuve, -effectué dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une installation d'ANC existante.</p>	90.91 €	Après transmission du rapport de contrôle
<p><u>Contrôle d'exécution</u></p> <p>-effectué dans le cadre d'une installation d'ANC neuve, -effectué dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une installation d'ANC existante.</p>	90.91 €	
<p><u>Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante</u></p> <p>-effectué dans le cadre du contrôle périodique obligatoire, -effectué dans le cadre d'une vente.</p>	90.91 €	
<p><u>Frais de contre-visite et de relance</u></p> <p>-suite à l'exécution non conforme d'une installation d'ANC neuve ou réhabilitation, -en cas de non signalement des travaux de réhabilitation, -suite à l'absence non justifiée ayant occasionné un déplacement de l'agent chargé du contrôle.</p>	35 €	
<p><u>Astreintes financières</u></p> <p>-Suite à refus ou obstacle dans l'accomplissement d'un contrôle par le SPANC</p>	130 €	
<p><u>Constitution du dossier technique de demande de subventions auprès des organismes tiers</u></p>	130 €	

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du son Président,

Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la mise en place du nouveau règlement de service à compter du 1^{er} juillet 2019,

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.